



NATHALIE PÉRUSSEL-PAOLI

AVOCAT À LA COUR

**SCI Michel THOMAS**

**Monsieur Thibault Thomas, Gérant**

9 Impasse Les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

**Lettre simple**

Paris, le 7 mars 2022

Vos réf. :

Nos réf. : Facture n° 22.03.07

22.000213/NPP/FD

**Objet : Modification des statuts**

**NOTE D'HONORAIRES**

Honoraires selon détail ci-joint

Heures effectuées .....	10 h	
Heures facturées .....	8 h	
Taux unitaire.....		250,00 €
- TOTAL HONORAIRES HORS TAXES .....		2 000,00 €
- T.V.A. 20 % .....		400,00 €
<b>TOTAL HONORAIRES TTC. ....</b>		<b>2 400,00€</b>

**En votre aimable paiement comptant à réception**

Par chèque ou virement : BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 3000 3012 3400 0203 7547 337

Article L 441-6 du code de commerce : Toute somme non payée à la date fixée est susceptible de porter intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement prévue à l'article D 441-5 du même code.

**Nathalie PÉRUSSEL-PAOLI**

Avocate au Barreau de PARIS

[compta@perussel-paoli-avocat.fr](mailto:compta@perussel-paoli-avocat.fr)

**Droit des sociétés,  
des affaires et du financement,  
Conseil patrimonial**

1 bis Boulevard Berthier  
75017 Paris - Toque : #D1841  
@ contact@perussel-paoli-avocat.fr

Tél 01 47 43 85 20  
Mob 06 12 28 48 61  
Fax 09 70 62 83 81

SIREN 819 115 973 - SIRET 819 115 973 00037 - TVA intracommunautaire : FR 80 819115973

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'une association agréée par l'administration fiscale.



NATHALIE PÉRUSSEL-PAOLI

AVOCAT À LA COUR

SCI MICHEL THOMAS

### État des diligences

Date	Dossier	Diligences	Temps	Cumul
03-févr-22	213	Vérification de l'état de la jurisprudence sur les règles de majorité des SC et des dérogations possibles, le démembrement et l'indivision et les règles de répartition des droits de vote, de la validité du pouvoir en vue de l'assemblée de l'usufruitier au nu-proprétaire, des conditions de tenue des assemblées par visioconférence dans les SC	5,0	5,0
01-mars-22	213	Modification des statuts	3,0	8,0
04-mars-22	213	Finalisation et envoi des projets	2,0	10,0

Droit des sociétés,  
des affaires et du financement,  
Conseil patrimonial

1 bis Boulevard Berthier  
75017 Paris - Toque : #D1841  
@ contact@perussel-paoli-avocat.fr

Tél 01 47 43 85 20  
Mob 06 12 28 48 61  
Fax 09 70 62 83 81